

Responsabilité de l'avocat

Par **momo29**, le **09/06/2015** à **11:37**

bonjour je voudrais savoir s'il est encore possible de faire jouer l'assurance professionnelle d'un avocat pour un acte de divorce de 2008, sachant que j'ai été informé de la faute de l'avocat en 2012 au décès de ma mère qui était majeure protégée de puis 2003 et que l'avocat a conseillé d'accepter un divorce à l'amiable, pour un forfait de 100 000€ hors ma mère était propriétaire à 50 % d'un bien valant 1 136 000 € donc elle fut lésée et par la même moi aussi. le délai n'est-il pas trop long pour engager une action ???

Par **domat**, le **09/06/2015** à **14:25**

bjr,
conseiller un divorce à l'amiable n'est pas forcément une faute d'avocat surtout que dans le divorce de votre mère, il y a le juge qui prononce le divorce et entérine la convention établie entre époux et si votre mère était majeure protégée, il y a le juge des tutelles qui intervient ainsi que le curateur ou tuteur de votre mère.
cdt